

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

## JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
3 — 59 — — — Express.  
3 — 59 — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 23 — — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

L'ouverture de la courte session du Corps-Législatif a été signalée par un discours fort remarquable de M. le comte de Morny qui a su parler avec la noblesse de langage qui lui est habituelle, de la sollicitude de l'Empereur pour la France et de la haute position qu'occupe dans le monde notre glorieux pays. Le digne président de l'assemblée, en manifestant ses regrets de n'avoir pu prendre part aux travaux de la dernière session, a trouvé néanmoins une patriotique consolation dans la preuve qu'il a trouvée, à l'étranger, de la considération vraiment exceptionnelle dont jouissent désormais notre Gouvernement et notre pays. « Jamais, s'est écrié l'illustré président, on ne comprend mieux qu'en voyageant au dehors, combien la France est grande » et ses paroles ont été couvertes d'applaudissements unanimes.

La prestation du serment a eu lieu ensuite et on a remarqué l'absence de MM. Canot et Goudchaux, ainsi que d'un troisième député du même parti.

Depuis quelques jours on fait courir, dans un but facile à comprendre, des bruits entièrement faux sur la situation de la ville de Lyon. La population lyonnaise est éprouvée, en effet, bien cruellement par la crise financière des Etats-Unis; mais rien n'autorise à croire que le mal ne disparaisse, grâce à la sollicitude et à l'action du Gouvernement, aidé par le bon vouloir des chefs de fabrique de cette ville industrielle. En tout cas, il est faux qu'il y ait eu des démonstrations démocratiques, ainsi qu'on s'est plu à le répéter. — Havas.

Des actes émanés de la clémence impériale ont successivement diminué le nombre des condamnés détenus à Belle-Ile; ils se trouvent aujourd'hui réduits à 80. Ce vaste établissement, qui, après les journées de juin, a contenu jusqu'à 1,500 transportés, n'est plus en rapport avec ce faible effectif; l'administration a décidé qu'il serait évacué. Plus de la moitié de ces détenus, dont la peine doit expirer prochainement, sont déposés au Mont-Saint-Michel, dans un quartier spécial; les autres, au

nombre de 33, condamnés la plupart à la déportation ou à la déportation, seront dirigés sur Corte, chef-lieu d'arrondissement de la Corse. Des locaux ont été appropriés pour les recevoir dans les bâtiments de l'hôpital militaire de cette ville. La destination antérieure de cet établissement sanitaire attesté suffisamment qu'il offre les meilleures conditions de salubrité. (Moniteur.)

8 octobre. — Le *Catinat* est revenu de Touranne. L'évêque espagnol a été décapité. Un grand nombre de chrétiens indigènes ont été martyrisés ou exilés. Une sanglante persécution menace de détruire les missions de la Cochinchine et du Tonkin. Tout le monde la considère comme l'effet des démonstrations récemment faites à Touranne. Les menaces, la destruction de quelques batteries cochinchinoises, les demi-mesures enfin à l'égard de tels peuples, semblent donc plus funestes qu'utiles. Dès que le dernier pavillon français disparaît à l'horizon, des réactions violentes compromettent tout ce qu'on avait la bonne intention de protéger.

Pour vous donner une idée de la fanfaronnade des autorités, je pourrais vous envoyer le texte du dernier édit de persécution, mais une phrase seule vous montrera comment on sait interpréter notre modération: « Les Français, lit-on textuellement » dans cet édit, aboient comme des chiens et fuient » comme des chèvres. — Si religieusement que soient écoutées les paroles des mandarins, je ne crois pas cependant que le peuple cochinchinois ait accepté tout entière la comparaison de l'auteur de l'édit, car il n'ignore pas que si les Français « aboient », il leur arrive aussi de « mordre ». — L. Boniface. (Constitutionnel.)

## On lit dans le Constitutionnel:

Au moment de mettre sous presse, nous recevons les détails suivants sur une affreuse catastrophe qui vient de jeter la désolation parmi la garnison de Vincennes.

## ECROULEMENT.

Dimanche matin, à deux heures vingt-cinq m., ainsi que l'indique l'horloge de la cour, qui s'est

arrêtée au moment de la catastrophe, une détonation immense, pareille à celle que produirait l'explosion d'un magasin à poudre, a retenti tout-à-coup, au milieu du calme silencieux de la nuit, dans le fort de Vincennes, et a répandu partout l'alarme aux environs. C'était le terre-plein établi près de la tour de droite, qui en s'affaissant subitement faisait écrouler une première voûte et celle-ci une deuxième; les deux voûtes qui s'éroulaient ainsi avec un fracas épouvantable, étaient situées l'une au-dessus d'une prison, l'autre au-dessus du corps-de-garde établi à droite de l'entrée du fort. Il y avait dans la prison trois militaires du 85<sup>e</sup> de ligne, et dans le poste un officier, un sergent, deux caporaux, un clairon et dix-huit soldats du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. L'officier, qui, par bonheur, n'était pas endormi, en entendant les craquements horribles, précurseurs de l'éboulement, a pu se sauver dans la cour du fort et se préserver ainsi de toute atteinte; cet officier occupait une chambre séparée du poste de la troupe, et ayant une sortie particulière. Les cinq chasseurs qui étaient en faction ont également eu la vie sauve. L'un des caporaux, celui qui était chargé d'ouvrir et de fermer la porte pendant la nuit, n'était pas couché sur le lit de camp et a pu se sauver au premier bruit. Le sergent du poste, brave sous-officier qui a fait la campagne de Crimée, où il a été blessé, s'est trouvé, comme tous les hommes de garde, enseveli sous les ruines; mais avec une présence d'esprit admirable, et à l'aide d'efforts surhumains, il s'est pour ainsi dire creusé au milieu des décombres qui l'écrasaient, une prison où il a pu respirer, et du milieu de laquelle les sons affaiblis de sa voix ont été entendus. Après cinq longues et mortelles heures d'un travail persévérant, on est parvenu jusqu'à lui, en pratiquant une petite voûte que l'on élançonnait au fur et à mesure qu'elle avançait, et on a eu le bonheur de le retirer sain et sauf.

Ce matin, vers dix heures, on avait déjà découvert trois cadavres; il en restait encore quinze sous les ruines amoncelées et composées de gravois, de pierres et de poutres énormes. Les travaux de dé-

## FEUILLETON

## LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

XIII.

Tandis que Carmagnola, comme nous l'avons vu, traversait la place en triomphe, au grand désappointement de Visconti, il ne soupçonnait guère que dans ce palais même qu'il venait de quitter, une femme, le cœur entièrement rempli de sa pensée, souffrait, en songeant à lui, toutes les angoisses de l'attente et de l'inquiétude, passant vingt fois, dans la même minute, de la certitude au doute, de la joie au désespoir.

Bianca, qui avait épié l'arrivée de Carmagnola, ne respirait plus depuis le moment où celui-ci avait été introduit près de son père. Rappelant dans son esprit les termes de la lettre qu'il avait écrite au duc, de la conversation qu'elle avait surprise un jour entre lui et Bramante devant le portrait de la duchesse Béatrix, elle ne conservait pas le moindre doute sur le but de sa visite. Une seule chose l'inquiétait, c'était la réponse que son père allait faire à la demande du comte; le duc, il est vrai, semblait dans les dispositions les plus favorables vis-à-vis de Carmagnola; mais, quoique bien jeune et d'une nature trop candide pour pénétrer les abîmes d'une âme comme celle de Visconti, Bianca avait déjà remar-

qué que la physionomie du duc trahissait rarement son secret, et que de sa part la démonstration la plus amicale cachait souvent le sentiment de l'aversion la plus prononcée; elle ne redoutait aucun péril pour Carmagnola, mais elle craignait que sa demande ne fût pas accueillie, et cette seule pensée bouleversait cruellement son âme.

Après une demi-heure d'attente et d'anxiété, elle envoya Antonia, l'une des jeunes filles qui se tenaient constamment près d'elle, savoir des nouvelles de ce qui se passait. Pendant son absence, elle se plongea dans ses pensées, songeant avec ivresse à Carmagnola d'abord, dont elle se croyait passionnément aimée, puis cherchant à démêler, dans les paroles qu'elle avait entendu prononcer à son père sur le comte et dans le ton de ces paroles, quelque chose qui pût la rassurer sur le résultat de l'entretien qu'ils avaient ensemble en ce moment.

Près d'une heure s'était écoulée, et Antonia n'était pas de retour.

Brûlante d'inquiétude, Bianca s'approcha de l'une des fenêtres qui dominaient la place, et se mit à contempler la foule, espérant, trouver dans ce spectacle une distraction à cet horrible supplice de l'attente qui lui devorait le cœur.

De là, elle entendit retentir le cri d'enthousiasme qui annonçait Carmagnola... puis elle le vit sortir du palais et traverser la place ayant près de lui Michaëla. A cet aspect, un nuage passa sur ses yeux. Quel était donc cette femme

vêtue de noir qui marchait tête haute, au bras du comte, comme si elle eût été sa sœur ou son épouse? Que signifiait ce respect de la foule, qui s'ouvrait d'elle-même pour lui livrer passage et la contemplait en silence avec une vénération presque religieuse? De quelle nature étaient donc les relations qui existaient entre cette inconnue et Carmagnola? et d'où provenait l'empire immense qu'elle exerçait sur ce peuple assemblé?

Tout en s'interrogeant ainsi, Bianca sentait son cœur se serrer sous l'influence d'un sinistre pressentiment. Le démon de la jalousie se glissait dans son âme et lui disait tout bas que cette femme mystérieuse était l'instrument fatal de son malheur.

Elle se demandait pour la vingtième fois quelle était cette femme, quand elle vit entrer Antonia.

— Eh bien, lui demanda-t-elle avec une impatience fébrile, qu'as-tu appris? — Une chose si extraordinaire... répondit la suivante, que je n'y puis croire encore. — Une chose extraordinaire; mais qu'est-ce donc? demanda Bianca toute tremblante. — Eh bien, Signora, il n'est question que de l'audace de Carmagnola: on dit que le duc, votre père, lui a offert votre main. — En vérité, Antonia, on dit cela? — Et on ajoute, mais c'est là ce que je ne puis croire, que le comte de Carmagnola l'a refusée. — Refusée! s'écria la jeune princesse en palissant tout-à-coup; le comte de Carmagnola refuser ma main! Ah! cela ne se peut pas, cela n'est pas! on t'a trompée, Antonia. — C'est le bruit que tout le monde



blaiement exécutés avec une ardeur et une intelligence admirables par les soldats du génie, secondés par de nombreux travailleurs des autres corps de la garnison, ont continué toute la journée; mais il y a eu nécessité de déblayer d'abord le sommet au lieu de la base de l'éboulement pour éviter des accidents graves qui paraissaient imminents. (On avait d'ailleurs la certitude acquise de ne plus trouver que des cadavres.) Tout un pan de muraille servant de clôture à des casernes remplies de caisses d'armes, menaçait de s'écrouler à son tour, et semblait ne plus tenir par aucun point d'appui.

M. le maréchal Magnan, M. le général Somain, commandant la place de Paris, ainsi que MM. les généraux Vinoy et de Martinprey, sont accourus avec empressement sur le lieu du désastre pour stimuler les travailleurs et prescrire toutes les mesures nécessaires. M. le colonel Armand, commandant la place de Vincennes, MM. les chefs de bataillon Lacoste, commandant du génie, et Clinchant du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, ont déployé, dans cette circonstance si déplorable, un zèle digne des plus grands éloges. — L. Boniface.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, samedi 28 novembre. — Le gouvernement ne proposera aucune mesure financière avant le mois de février. La Reine doit se rendre à Osborne. Lord Panmure est malade. Lord John Russel, appuyé par lord Palmerston, proposera encore une fois la réforme du bill du serment relatif aux Israélites. Les Anglais prisonniers à Naples sont bien traités. Ils ont été visités par le consul britannique à Naples.

Hambourg, vendredi. — La bourgeoisie a adopté la proposition du rescrit tendant à la création de 10 à 15 millions de bons portant intérêt qui seront délivrés contre le dépôt de marchandises. On ne connaît pas encore les détails du mode d'émission. A la bourse, la situation de la place s'améliore.

Marseille, 27 novembre. — Les lettres de Calcutta, du 22 octobre, disent que le commerce d'importation tendait à se ranimer, mais que les nouvelles moins satisfaisantes depuis la prise de Delhi ont arrêté le mouvement. L'insécurité des routes empêche l'arrivée des denrées. La Banque du Bengale ayant épuisé toutes ses ressources sera forcée de vendre les obligations de la Compagnie avec une grande perte.

La commission militaire établie à Delhi aura à juger, outre le roi, les notables de la ville accusés de conspiration. Le major Burton, agent de Kotah, a publié le 15, la prise de Delhi. La population n'a pas voulu croire à la nouvelle, et deux régiments irrités se sont soulevés et ont attaqué la résidence du major et de ses deux fils, lesquels, après une résistance désespérée, ont été massacrés.

Quelques troupes se sont mises en marche pour aller pacifier Lahore.

Londres, 27 novembre. — Le *Globe* annonce que Sa Majesté la Reine ouvrira le Parlement en personne.

Le gouvernement doit proposer sans délai l'abolition de la Compagnie des Indes.

Madrid, 27 novembre. — Le nonce de Sa Sainteté est attendu prochainement de Rome.

Les blés continuent à baisser.

Marseille, 27 novembre. — Le *Bombay-Times* du 3 novembre dit que le colonel Greathed, dans sa victoire d'Agra, a tué 2.000 insurgés et pris tous les canons et tous les bagages de la colonne rebelle, qu'il a défaits, ainsi que son argent. Il a poursuivi ensuite sa marche pour aller au secours du général Havelock. On suppose qu'il est arrivé à Lucknow le 30 octobre.

Les insurgés ont été battus aussi à Neemuch, Buchwor et Chuttra.

Le royaume de Pandjoub et la province de Redj-poutana sont menacés de troubles et manquent de troupes.

Le 32<sup>e</sup> régiment du Bengale, l'un des trois restés fidèles s'est soulevé.

Le contingent de Kotah s'est insurgé le 15 octobre, et a tué l'agent politique ainsi que les Européens qui se trouvaient dans la résidence.

18 des conspirateurs du régiment des grenadiers de Bombay, ont été exécutés. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

##### AFFAIRES DES INDES.

Le *Times* publie plusieurs lettres d'officiers de l'armée de Delhi; nous en détachons quelques fragments. Voici ce qu'écrit un officier du 61<sup>e</sup>, commandant le détachement qui s'est emparé du palais, et le même qui a été ensuite chargé de la garde du vieux roi :

« Nous avons pillé toutes les boutiques, et tous les objets précieux seront rassemblés et vendus par lots. Notre vengeance ne peut s'assouvir, car nous trouvons morts avec la tête tranchée et horriblement tailladés à coups de sabre plusieurs de nos hommes qui n'avaient été que blessés à l'assaut du 14, et que nous n'avions pas aperçus. A chaque ci-paye que nous attrapons, nous criions : Fusillez-le ! Le pays est dans un affreux état, il nous faudra encore inonder de troupes Oude et Rohilcunde, avant que nous puissions espérer y rétablir le calme. Quant à présent du moins, nous resterons ici, à ce que je crois, et j'espère que nous serons renvoyés à nos anciens quartiers pour y reposer quelque temps nos pauvres os fatigués. »

Les passages suivants sont extraits des lettres d'un autre officier :

« Au camp de Delhi, le 13 septembre.

« Le sang-froid des soldats anglais est certainement extraordinaire. Les pauvres diables ont eu, depuis le 9, une rude besogne. Ils se sont battus jour et nuit, et pourtant vous ne les entendez jamais grogner, si ce n'est lorsque le grog est en retard. Le 21, je suis allé à cheval pour voir le palais; le mur et l'entrée sont ce qu'il y a de plus beau. L'intérieur est sale, plein d'ordures et dans le plus grand désordre. La salle de justice et le trône du roi sont tout en marbre blanc, et le trône est incrusté de pierres précieuses et de mosaïques. J'ai parcouru les appartements d'apparat et le harem; le parquet est jonché de guitares, et exhale un parfum de bois Santal. Les charmantes filles de Cachemire avaient leur écarpolette au centre de la salle. Elles étaient

parties en toute hâte, et l'on voyait dispersés de tous côtés leurs vêtements, leurs robes de soie et leurs pantoufles.

» 26 septembre. — A 100 yards de ma tente est le cimetière; c'est un fort petit espace qui cependant contient près de 1.000 hommes. Les tombes sont comme des taupinières aussi rapprochées que possible, et quand on creuse une nouvelle fosse, ils en sortent une exhalaison repoussante. C'est vraiment chose étonnante que la peste ne se soit pas encore déclarée, et ne nous ait pas tous emportés, au moment où nous nous trouvons, y compris les malades, exposés à toutes ces tribulations.

Nous avons à présent environ quatre mille malades et blessés. Ce nombre diminuera désormais avec rapidité, je l'espère, car le temps se rafraîchit. Le choléra fait encore ça et là des ravages. Il ne nous a jamais complètement quittés depuis le mois de juin. Notre camp regorge de vieillards, de femmes et d'enfants, qui n'ont ni nourriture, ni argent. Cette partie de l'Inde sera, dans cette saison, ravagée par la famine. Si les Googurs devaient seuls en être victimes, personne n'en serait fâché, mais les innocents en souffriront aussi. »

#### FAITS DIVERS.

Les journaux s'occupent beaucoup d'un traité conclu entre l'Autriche et l'Angleterre, relatif à l'établissement de lignes télégraphiques sous-marines. Voici comment la *Gazette autrichienne* expose les faits :

« Le gouvernement autrichien veut faire poser un câble télégraphique allant de Raguse à Corfou, se prolongeant par Zante et Candie, et aboutissant à Alexandrie. Elle consent à entretenir les stations et les employés sur tous les points, et à se charger de l'expédition des dépêches en langue anglaise. Par contre, le gouvernement anglais s'oblige à poser un câble allant de Suez à Bombay, par la mer Rouge le long des côtes de la Perse, et d'établir ainsi une communication télégraphique entre l'Inde et l'Europe. Il dépend de l'Angleterre que ce projet se réalise, et l'Autriche demande seulement, pour se charger des frais considérables de cette entreprise, que l'Angleterre s'engage à n'expédier ses dépêches par aucune autre voie, dans l'Inde. »

— L'interprétation des règlements des 3 et 7 août dernier sur les examens des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences ayant soulevé quelques difficultés, M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire qui répond aux deux questions suivantes :

« L'arrêté du 7 juillet 1854, qui dispose que nul ne sera admis à subir, pour la première fois, l'examen du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences, à la session d'avril, s'il n'y a été autorisé par le ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du recteur, est-il abrogé ?

« 2<sup>e</sup> Les candidats au baccalauréat ès-sciences, qui, munis du diplôme de bachelier ès-lettres, sont dispensés des épreuves littéraires, sont-ils dispensés en même temps de l'explication d'un auteur allemand ou anglais ? »

L'article 28 des règlements des 3 et 7 août dernier a abrogé toutes les dispositions antérieures, sans exception. A l'avenir, les candidats n'auront

répète, Signora. — Refusée ! répéta Bianca, le regard fixé devant elle et les traits couverts d'une pâleur de marbre; refusée ! mais comment cela se peut-il ? N'ai-je pas la preuve qu'il m'aime ? n'est-ce pas dans son amour pour moi, comme il l'a dit au capitaine Bramante, qu'il a puisé tout ce qu'il lui a fallu d'intelligence et d'énergie pour s'élever au degré de gloire et de puissance où nous le voyons aujourd'hui ? Mais d'un autre côté, cette femme, cette femme qu'il avait à son bras, et à l'instant même où je viens de la voir, ce bruit qui se répand dans le palais ! Mon Dieu ! mon Dieu ! comment démêler la vérité dans ce chaos ?

Elle garda quelques instants le silence, l'âme en proie aux plus violentes émotions; puis s'adressant à Antonia :

— Chère Antonia, lui dit-elle, j'attends un service de ton amitié. — Parlez, Signora; ne suis-je pas toujours heureuse de vous obéir ? — Oserais-tu sortir du palais et traverser seule les rues de Milan ? — Pour vous, Signora, je n'hésiterai pas à le faire. — Eh bien... oh ! c'est hardi ce que je fais là, mais il le faut... Vivre une heure de plus avec la pensée qui me dévore m'est impossible; tu vas te rendre au palais du comte de Carmagnola, et tu lui diras que la princesse Bianca désire lui parler à l'instant même. — J'y vais, Signora.... Mais avez-vous bien réfléchi ?... — Réfléchir ! s'écria Bianca; si tu savais ce que je souffre, Antonia, tu comprendrais que cela n'est pas possible. Va vite, je t'en supplie; chaque minute de retard est une torture de plus pour mon cœur.

Antonia sortit.

Une demi-heure après elle était de retour.

— Hélas ! Signora, dit-elle à la princesse, tout est mystère et prodige aujourd'hui ! — Le comte de Carmagnola aurait-il refusé de venir ici ? demanda Bianca d'une voix qui trahissait une amertume et une anxiété profondes. — Le comte de Carmagnola a quitté son palais : — Dis-tu vrai, Antonia ? — En arrivant chez lui, j'ai trouvé sur le seuil le capitaine Bramante. — Ah ! Bramante, son ami. Et que t'a-t-il dit ? — Je lui ai demandé de m'introduire près du comte de Carmagnola, et pour toute réponse il m'a fait entrer, et m'a montré le palais désert. — Mais ne t'a-t-il pas dit où était le comte ? — Il m'a dit l'ignorer; et comme je le quittais, on lui a amené un cheval; il est monté en selle, et s'est éloigné au triple galop. — Mon Dieu ! s'écria Bianca en se frappant le front avec désespoir, qu'est-ce que tout cela signifie et quel malheur nous menace ?

La suite de notre histoire nous force à transporter le lecteur à quelques lieues de Milan.

Deux voyageurs parcouraient le grand chemin au trot, l'un devant l'autre de quelques pas, pour marquer sans doute la distance que le sort avait mise entre lui et son compagnon. En effet, le premier n'était autre que le comte Grimaldi, et le second, son domestique Pietro. Ils chevauchaient donc tous deux assez tranquillement, le domestique ruminant à part lui sur la

cause d'un départ si subit et que rien ne semblait motiver, le maître caressant sa monture de la main et lui donnant toutes sortes d'épithètes familières, comme un homme qui nage dans la joie et le contentement, lorsqu'à un bruit lointain qui vint frapper son oreille, Grimaldi se retourna brusquement pour jeter un regard en arrière. Il aperçut d'abord, à un mille de distance, un gros nuage de poussière, puis, à travers ce nuage, il distingua clairement deux cavaliers qui approchaient bride abattue.

— Pietro ! s'écria-t-il en se raffermissant sur sa selle; piquons des deux et filons ventre à terre.

Les deux cavaliers partirent aussitôt comme emportés par un coup de vent. Mais ils avaient déjà fait une longue route à l'ardeur du soleil, et au bout de dix minutes, le comte Grimaldi s'aperçut avec désespoir que son coursier et celui de son serviteur étaient à bout de leurs forces, et que les deux cavaliers qu'il voulait fuir, convaincu que c'étaient les hommes de Visconti, gagnaient considérablement de terrain. Il se servit de l'épéron, mais en vain. Les deux pauvres bêtes, abattues de chaleur et de fatigue, refusèrent positivement de conserver le galop, et se remirent à un trot des plus modestes. Le comte reconnut alors qu'il fallait se résigner, et se recommanda tout bas à la madone et à son étoile.

Au bout de cinq minutes, les deux cavaliers n'étaient plus qu'à vingt pas de lui. Il s'apprêtait donc tristement à subir son sort, quand tout-à-coup il entendit l'un des



à remplir, pour se faire inscrire, à la session d'avril aussi bien qu'aux deux autres sessions, d'autres conditions que celles qui sont prescrites par les nouveaux règlements.

L'article 17 du règlement du 7 août porte que les candidats au baccalauréat ès-sciences, munis du diplôme de bachelier ès-lettres, sont dispensés des épreuves littéraires qui seront représentées pour eux, dans l'urne, par quatre boules blanches. Or, l'explication d'un auteur allemand ou anglais est comprise dans les épreuves littéraires.

— Le *Courrier de la Gironde*, du 29, a reçu la lettre suivante :

« On nous écrit de Rauzan, le 27 novembre :  
« Monsieur et cher ami, je n'empresse de vous faire savoir que M<sup>r</sup> le cardinal Donnet a failli perdre la vie dans la cure de Jugazan, où il s'était rendu pour donner la confirmation.

« Le 26, Monseigneur s'est rendu à Rauzan pour faire la clôture de la mission et pour administrer le sacrement de la confirmation à un grand nombre de fidèles. Dans l'après-midi, il est allé dans la commune de Jugazan pour chanter les vêpres et confirmer.

« Après la cérémonie, S. Em. a voulu visiter la nouvelle cure que l'on venait de bâtir à neuf. Elle entra dans une chambre où l'on avait eu la maladresse de laisser ouverte la trappe d'une cave que l'on creusait dans le roc. Les deux pieds manquent à la fois à Monseigneur, et il tombe dans la cave, profonde de plus de huit pieds. Dans sa chute, il passe à travers les marches d'un mauvais escalier, et est assez heureux pour se cramponner à l'une d'elles, à laquelle il reste suspendu.

« M. le maire de Jugazan se précipite dans la cave, et, prenant M<sup>r</sup> dans ses bras, il l'aide à sortir de cette fâcheuse position. La jambe gauche du cardinal avait rencontré les bords de la marche, le bas était déchiré et l'épiderme enlevée dans une grande étendue.

« On transporta aussitôt le vénérable prélat à Rauzan, où M. Rambaud, médecin, lui a prodigué, avec autant de zèle que d'activité, tous les secours de son art. La plaie a été parfaitement pansée par cet intelligent praticien.

« Le lendemain, M<sup>r</sup> est monté avec peine dans sa voiture et s'est rendu dans la commune de Saint-Vincent, pour y confirmer. M. Gazailan, son grand-vicaire, a chanté la messe, et le cardinal, assis sur un fauteuil, la jambe étendue sur une chaise, a conféré le sacrement de Confirmation à de nombreux fidèles.

« Tout le monde s'étonne comment Monseigneur ne s'est pas tué ou du moins fracturé quelque membre. »

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 28 novembre 1857, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. *Courrier de Paris*, par André. — M. le comte de Morny, par Léo de Bernard. — Paris nouveau, par F. G. — La fièvre jaune à Lisbonne, par Ortaire Fournier. — L'église Sainte-Clotilde, par de Barthélemy. — Fêtes indones, par Delaunay. — Les trois tableaux, de M. Yvon, par Méry. — La gravure sur bois de la prise de Malakoff, par Curiamé. — Ruines de Castel-Solorno, par Léo de

deux hommes prononcer son nom avec un cri de surprise; il leva la tête, et reconnut avec moins de joie que d'étonnement le seigneur de Carrare, tout couvert de poudre et ruisselant de sueur.

— Vous ici ! s'écria-t-il en pressant la main du seigneur de Carrare avec toute l'effusion d'un homme qui vient d'échapper à un grand péril. — Vous sur cette route ! s'écria l'autre à son tour. — Vous sembliez si enchanté de dîner chez Visconti ! — Si mes souvenirs ne me trompent, vous n'en paraissiez pas trop fâché non plus. — Allons, je vois que nous savions tous deux à quoi nous en tenir sur la bonne chère qu'on nous préparait. — Mais pourquoi ne m'avoir pas fait part de vos soupçons, au lieu de m'engager à me rendre à cette invitation ? — Et vous seigneur de Carrare, pourquoi ne m'avoir pas engagé franchement à me tenir sur mes gardes ? — Ah ! c'est que nous vivons dans un temps où il est dangereux d'exprimer sa pensée. — C'est précisément ce que j'allais vous dire... Cette raison nous justifie tous les deux. Ce pauvre duc ajouta Grimaldi en riant aux éclats, ce pauvre duc qui nous attend peut-être pour se mettre à table ! — Ce bon Visconti, qui s'est donné la peine de préparer tout exprès pour nous quelque vieille bouteille de vin de Chypre ou des côtes du Danube !

Et les deux seigneurs se mirent à rire au milieu de la route à qui mieux mieux.

Ils furent interrompus dans cet agréable passe-temps par un bruit qui les fit tressaillir tous les deux. Ils jetèrent

Bernard. — Sir John Franklin, par Delaunay. — Obsèques de la sœur Rosalie, par D. — Courrier du palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lesalle. — Zemma, par Hippolyte Vattémare. — Feuilleton : *la Voix du sang*, par Louis-Urbach.

GRAVURES. Procession expiatoire pour la cessation de la fièvre jaune, à Lisbonne. — M. le comte de Morny, président du Corps-Législatif. — Paris nouveau, la rue de Rivoli. — Cérémonies et fêtes indones. — Ruines de Castel-Solorno (Tyrol). — Obsèques de la sœur Rosalie. — Sir John Franklin. — Temple pour les Américains résidant à Paris. — Zemma, indigène de la Nouvelle-Galédonie. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial en date du 25 novembre dernier, M. Honoré Clouard, ancien notaire à Saint-Mathurin, a été nommé notaire à Saumur, en remplacement de M. Dion, démissionnaire.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée définitivement à appliquer le tarif suivant au transport des marchandises ci-dessous spécifiées.

Il sera payé pour tous les bois de charpente de 6 mètr. 50 c., bois de teinture et d'ébénisterie en billes, étain brut, plomb brut, fer brut, fonte brute, guano, nitrate de soude et de potasse, sel de soude, kaolin, brai, galipot, goudron, colophane, résine, savon en caisse :

De *Saint-Nazaire* à Nantes, 4 fr. ; à Angers, 7 fr. ; à Saumur, 10 fr. ; à Tours, 11 fr. 50 ; à Blois, 14 fr. ; à Orléans, 17 fr. ; à Paris (Ivry), 27 fr. ; à Corbeil, 27 fr. ; à Vierzon, 21 fr. 50 ; à Nevers, 23 fr. ; à Châteauroux, 23 fr. ; à Limoges, 26 fr.

De *Nantes* aux stations ci-dessus, 3 fr. de moins par 1,000 kilogrammes qu'au départ de *Saint-Nazaire*.

Il sera payé pour les bois de teinture effilés ou moulus, cacao, café, cachou, caoutchouc brut, cire brute, corne de bœuf ou de buffle, coton brut, eriu brut, cuirs vers, secs ou salés, curcuma en racine, gomme brute, miel en fût, gutta-percha brute, nacre brute, perles, potasse, poivre, quercitron, rotins, raisins secs en sacs ou en tonneaux, sucre brut et terré, suif brut :

De *Saint-Nazaire* à Nantes, 5 fr. ; à Angers, 9 fr. ; à Saumur, 11 fr. ; à Tours, 14 fr. ; à Blois, 10 fr. ; à Orléans, 22 fr. ; à Corbeil, 33 fr. ; à Paris (Ivry), 33 fr. ; à Rochefort-Charente, 28 fr. ; à La Rochelle, 28 fr. ; à Vierzon, 30 fr. ; à Nevers, 38 fr. ; à Limoges, 46 fr.

De *Nantes* aux stations ci-dessus, 3 fr. de moins par 1,000 kilogrammes que pour *Saint-Nazaire*. — Sans frais de manutention.

Il sera payé pour les grains, riz et maïs :

De *Saint-Nazaire* aux stations ci-après, et *vice versa* : Nantes, 4 fr. ; Paris (Ivry), 26 fr. ; Corbeil, 26 fr. ; Nevers, 29 fr. ; Limoges, 40 fr. ; La Ro-

rent un regard sur la route du côté de Milan et échangerent un coup-d'œil en palissant : deux nouveaux cavaliers arrivaient au galop, et ils avançaient avec une rapidité telle, que les deux amis n'eurent pas même la pensée de vouloir les devancer.

— Pour le coup, dit Grimaldi, ce n'est ni vous ni moi. — Donc, dit le seigneur de Carrare, ce sont les gens de Visconti. — Nous sommes perdus... — Et sans ressource !

Mais, à leur grand soulagement, les deux cavaliers passèrent tout droit, enfonçant leur toque sur les yeux de manière à ce que l'on ne pût distinguer les traits de leur visage. L'un d'eux paraissait de taille moyenne, mais d'une constitution énergique ; l'autre, petit, mince et flexible, sans un poil de barbe au menton, semblait être un enfant de seize à dix-sept ans. A la délicatesse de ses formes et à la grâce de sa tournure, on l'eût pris volontiers pour une femme.

— Allons, dirent Grimaldi et le seigneur de Carrare, nous en sommes encore quittes pour la peur ; mais n'attendons pas une autre épreuve... Je ne serai tranquille que lorsque j'aurai mis le pied sur le territoire de Venise... et encore !...

Ils piquèrent vigoureusement leurs montures, et cette fois continuèrent leur route sans s'arrêter.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite au prochain numéro.)

chelle, 24 fr. ; Rochefort-Charente, 24 fr. ; Bordeaux, 33 fr. ; Périgueux, 39 fr. — Sans frais de manutention.

Il sera payé pour les farines, issues et féculés :

Des sections d'Orléans à Poitiers et à Nantes, à une station quelconque de la section de Nantes à Saint-Nazaire, pour 1,000 kilogrammes et par kilomètre : 5 centimes.

De Saint-Nazaire aux stations ci-après et *vice versa*, il sera perçu : pour Nantes, 4 fr. ; Paris (Ivry), 32 fr. ; Corbeil, 32 fr. ; Nevers, 33 fr. ; Limoges, 46 fr. ; La Rochelle, 24 fr. ; Rochefort-Charente, 24 fr. ; Bordeaux, 33 fr. ; Périgueux, 39 fr. — Sans frais de manutention.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

#### ARRÊTÉ

Nous, préfet du département de Maine-et-Loire ; Vu l'article 23 du décret organique sur la presse, en date du 17 février 1852, et les instructions relatives à son exécution ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont désignés pour recevoir, pendant l'année 1858, les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats, les journaux ci-après, savoir :

Arrondissement d'Angers : le *Journal de Maine-et-Loire*, paraissant tous les jours, le dimanche excepté, et l'*Ami du Peuple*, paraissant une fois par semaine ;

Arrondissement de Baugé : le *Journal judiciaire* de l'arrondissement de Baugé ;

Arrondissement de Beaupréau : l'*Echo de Beaupréau*, les *Petites Affiches, annonces et avis divers de Cholet*, paraissant tous les deux une fois par semaine ;

Arrondissement de Saumur : l'*Echo Saumurois*, paraissant trois fois par semaine, et le *Courrier de Saumur*, paraissant une fois ;

Arrondissement de Segré : le *Mercurie Segréen*.

Art. 2. Le prix des insertions est fixé, pour tout le département, à 15 centimes la ligne de trente-deux à trente-cinq lettres.

Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée aux divers tribunaux, par nos soins, dans l'arrondissement d'Angers, et par ceux de MM. les sous-préfets dans les autres arrondissements. Il sera, en outre, inséré au Recueil administratif, et gratuitement dans les journaux désignés, dont un exemplaire de chaque numéro devra être envoyé à la préfecture, au fur et à mesure de leur publication.

En Préfecture, à Angers, le 29 septembre 1857.

Le secrétaire-général, BERGER.

Vu et approuvé :

Paris, le 20 novembre 1857.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

Signé : BILLAULT.

Certifié conforme par nous, secrétaire-général, BERGER.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

#### Marché de Saumur du 25 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	16 80	Graine de luzerne	40 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	16 15	— de colza	27 —
Seigle	10 40	— de lin	27 —
Orge	10 —	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	9 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	11 20	— cassées (50 k.)	78 —
Pois blancs	36 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	28 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 <sup>er</sup> choix 1857.	— —
Cire jaune (50 kil)	220 —	2 <sup>e</sup> —	100 —
Huile de noix ordin.	35 —	3 <sup>e</sup> (a) —	90 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon	90 —
— de lin	30 —	— de Bourgueil	100 —
Paille hors barrière	21 25	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin	61 62	1 <sup>re</sup> qualité 1857	180 —
Luzerne	66 30	2 <sup>e</sup> —	90 —
Graine de trèfle	65 —	3 <sup>e</sup> (a) —	30 —

(a) Prix du commerce.

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Décembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 25 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 75 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 11 c. 25 m.

30

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 20

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 90 35.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 25.

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 90 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Doune, n° 11.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guéris, huissier à Saumur, en date du trente novembre mil huit cent cinquante-sept, enregistré, et à la requête de la ville de Saumur, représentée par M. Charles Louvet, banquier, demeurant à Saumur, maire de ladite ville, et poursuite et diligence de ce dernier, lequel fait éllection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur,

Notification a été faite :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A dame Rose Brenezay, épouse du sieur Maurice-Pierre Chasle, menuisier, demeurant commune de Souzay;

3<sup>o</sup> A dame Louise Bedet, épouse du sieur Urbain Bertrand, tonnelier, demeurant commune de Souzay;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur, le seize novembre mil huit cent cinquante-sept, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué de la ville de Saumur, de la copie collationnée et enregistrée gratis à Saumur, le quatorze novembre mil huit cent cinquante-sept, n° 150, case 8, d'un acte administratif, en date à Saumur des vingt-trois et vingt-six octobre mil huit cent cinquante-sept, enregistré gratis le neuf novembre présent mois, n° 12, cases 4 et 5, contenant cession par voie d'alignement obligé, au profit de la ville de Saumur, par M. Urbain Bertrand, tonnelier; Urbain Chasle père, propriétaire; Maurice-Pierre Chasle, menuisier, et dame Rose Brenezay, sa femme, de lui autorisée, demeurant tous à Souzay, et encore par M. Urbain Chasle, greffier de justice de paix, demeurant à Saumur, de 13 mètres 75 centimètres de terrain, sis au-devant d'une maison, sise à Saumur, rue du Bellay, quartier de Fenet.

Cette cession a été faite à raison de 43 francs 63 centimes  $\frac{2}{3}$  le mètre, soit moyennant le prix total de six cents francs payable ainsi qu'il est dit en l'acte sus-daté.

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois fixé par la loi, savoir : M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, et les dames Chasle et Bertrand à leur profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever le terrain ci-dessus désigné, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et icelui-ci expiré, ledit terrain, passerait à la ville de Saumur franc et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain étaient, outre les vendeurs :

1<sup>o</sup> François Aumant, dit Roch, cabaretier à Doué;

2<sup>o</sup> Joseph Gaillard, cultivateur, et Madeleine Barrault, sa femme, demeurant à Souzay;

3<sup>o</sup> François-Gabriel David, instituteur à Villeberrier;

4<sup>o</sup> Noël-Etienne David, ancien fabricant à Paris, boulevard du Temple, 46;

5<sup>o</sup> Marguerite Destouches, pensionnaire perpétuelle à l'hospice de la Providence de Saumur;

6<sup>o</sup> Marie-Renée Destouches, veuve Jacques Delisle, demeurant à Saumur;

7<sup>o</sup> René Destouches, majeure, demeurant à Saumur avec dame veuve Delisle, sa sœur;

8<sup>o</sup> Louis Destouches, menuisier à Montreuil-Bellay;

9<sup>o</sup> René Moisy, coutelier, et Françoise-Amélie Destouches, son épouse, demeurant à Saumur;

10<sup>o</sup> Justine Destouches, fille majeure, demeurant à Saumur;

11<sup>o</sup> La communauté d'entre les époux Urbain Chasle;

12<sup>o</sup> Louise Estienvrot, veuve de Michel David;

13<sup>o</sup> François-Martin Effray, et Marie-Madeleine Diet, sa femme;

14<sup>o</sup> Toussaint Effray.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. le Maire de la ville Saumur, ce dernier ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Redigé par l'avoué licencié sous-signé, le 1<sup>er</sup> décembre 1857.

(655) LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement du Tribunal civil séant à Saumur, en date du vingt-six novembre mil huit cent cinquante-sept,

La dame Jeanne Vincent, épouse du sieur Pierre Besnard, voiturier et marchand de fourrages, demeurant à Saint-Clément-des-Levés,

A été séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent cinquante-sept, par l'avoué de la dame Besnard, sous-signé.

(656) CHEDEAU.

### ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES POUR

L'Ecole impériale de cavalerie.

Le 28 décembre 1857, à midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication des fournitures ci-après détaillées,

SAVOIR :

- 1<sup>o</sup> Le bois de chauffage;
- 2<sup>o</sup> Les articles de boissellerie à l'usage des écuries et autres services;
- 3<sup>o</sup> Les articles de vannerie à l'usage des écuries et autres services;
- 4<sup>o</sup> Les fournitures de bureau.

Ces quatre articles, nécessaires à l'établissement, du 1<sup>er</sup> janvier 1858 au 31 décembre 1860.

5<sup>o</sup> L'huile à brûler et les chandelles et bougies nécessaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1858.

Le cahier des charges relatif à ces diverses fournitures est chez le portier de l'Ecole de cavalerie, où l'on peut en prendre connaissance, chaque jour, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Pour le Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie,

Le général de brigade, président, (657) Signé : C<sup>o</sup> de ROCHEFORT.

Fabrique de Venise en gros de S. Quentin, 22. Dép. de la Loire-Inférieure, n° 49, Hay Matas.

## COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 451. — 4 fr. la Boîte.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES

### SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR. A.

PARIS. GUÉRISON INFALLIBLE RADICALE. Approuvé par la FACULTE DE PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES VADE-MECUM du D<sup>r</sup> LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr. Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (409)

### ON DEMANDE A EMPRUNTER

12 à 15,000 francs

Sur Première Hypothèque. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER, Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

### TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte, Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

### VENTE DE BIENS,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> v<sup>o</sup> MANDIN, propriétaire à Distré.

Le dimanche 6 décembre 1857, à l'heure de midi,

En la maison de feu M<sup>me</sup> veuve MANDIN, à Distré,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, à la vente par adjudication et par parties, de BIENS dépendant de la succession de M<sup>me</sup> MANDIN, consistant en maisons, jardins, caves, terres labourables, vignes, prés et bois, le tout contenant 22 hectares, situés dans les communes de Distré, Artannes et Bagneux.

Il sera accordé les plus grandes facilités pour les paiements.

On pourra traiter pour la totalité, avant l'adjudication, en s'adressant à M. FOLLIE, propriétaire à Saumur.

### POMMADÉ DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

SIX MÉDAILLES

décernées en 1847, 1850, 1854, 1853, 1857.

### CHOCOLAT-LOUIT BORDEAUX

POUR SUPÉRIORITÉ DE GOUT, D'AROME et de QUALITÉ

DÉPÔT

chez tous les principaux confiseurs et épiciers.

## MAISON DUTEL-MOLVAUX

RUE DU PUISS-NEUF,

Près la place Saint-Pierre.

OUVERTURE des MAGASINS de Mercerie, Parfumerie, Passenterie, Tapissierie, Rubans de Soie, Corsets. (628)

### PORCION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine. S'adresser à M. LEROY, même rue.

A VENDRE La Propriété

### DE BEL-ABORD,

Située commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur, joignant la levée.

Elle se compose de :

Une maison d'habitation, servitudes et jardin ;  
La ferme de Bel-Abord ;  
Celle de Chantrameau ;  
Celle de la Chudelière ;  
Et un morceau de terre, à l'enclave des tuffeaux, affermé séparément ;  
Le tout contenant 28 hectares 71 ares.

S'adresser à M. GRANDMAISON, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (640)

A CEDER DE SUITE,

### UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; ou désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

### AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>en</sup> à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Dami-court, place de la Bilange; à Angers, ph<sup>ie</sup> Ménière. (320)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Cerifié par l'imprimeur sous-signé,